

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2025

SIMPLIFIER L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSON EN ZONE RURALE - (N° 904)

SOUS-AMENDEMENT

N° AS51

présenté par

M. Gernigon, Mme Dupont, Mme Dubré-Chirat et Mme Saint-Paul

à l'amendement n° AS|48 de M. Kasbarian

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.